

La Recherche Généalogique En Charente

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 117 mars – avril 2007

Sommaire :

B. VEILLON.- Le mot du Président	1
P. HUREAUX.- Le coup de Jarnac.....	2
P. BUREAU (Abbé).- Notes sur les de Mascureau	9
J. BERTRAND.- Un ancêtre banni	17
P. BOULANGER.- Lits et literies d'autrefois en Confolentais	19
G. DELÂGE.- Métiers anciens en Angoumois 17 ^e et 18 ^e siècles.....	27
J. BOULEAU.- Des salles d'asile aux écoles maternelles en Charente... et ailleurs (2 ^{ème} partie)	31
Questions et... réponses	39
Ascendances (L. Tropeau, B. Audié, S. Montoux) et compléments (A. Riche)	43
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs.....	51
Ils sont partis ailleurs.....	54
La bibliothèque "Lu pour vous"	55

-o-

Prix au numéro : 6 euros

(+ éven. frais d'envoi)

-o-

Ce numéro a été réalisé par Bernard BORDIER

avec la collaboration de Pascal FRÉBOT

et

F. VOYER (Ascendances), J. VRIET (Questions... et réponses), M. AILLOT (Lu pour vous), F.

Percevault (relecture), B. Veillon et J.-C. MIGNON

Les vignettes des rubriques sont de R. DELAGE.

-o-

Directeur de la publication : Bernard BORDIER

Dépôt légal : avril 2007

ISSN : 0761 – 7453

COMPOSERVICES RC 86 B 0280

Z E Ma Campagne 16000 Angoulême



Le mot du Président

Archives Départementales

La mission du Service des Archives Départementales, financé par le Conseil Général de chaque département, est multiple, mais s'ordonne autour de deux objectifs principaux :

- 1) Récolter, conserver, restaurer dans les meilleures conditions les témoignages du passé et de la vie des personnes qui nous ont précédé.

- 2) Organiser la communication la plus facile au public le plus large.

Ces objectifs entrent parfois en conflit, lorsque l'engouement actuel pour la généalogie, mettant en péril une bonne conservation des documents, conduit à rendre ceux-ci incommunicables ...

Des solutions (microfilms, relevés d'actes des Associations, numérisation, accès par Internet...) sont trouvées au coup par coup et demandent un investissement certain, tant financier qu'en énergie, et une politique à long terme.

A Angoulême, le bâtiment abritant les Archives Départementales, qui fut à sa construction considéré comme une magnifique réalisation de l'architecture moderne, se révèle, 40 ans plus tard, vétuste (sécurité ?), poreux (il pleut dedans !), sans possibilité d'extension sur place, et situé à un endroit discutable, car s'il est proche de la gare, il n'est pas facile de stationner à côté...

Les journaux locaux - et le forum de l' AGC - se sont fait l'écho du débat : Aménager sur place, ou bien construire ailleurs ?

Nous avons vu dans le passé récent des réalisations mal suivies :

On a aménagé une annexe pour agrandir et stocker, mais comme elle n'est pas sur place, il faut prendre rendez vous et dépêcher quelqu'un exprès si l'on veut consulter le cadastre...

Il n'y avait pas assez de places en salle de lecture, une seconde salle a été créée mais on n'y met pas de lecteurs car il n'y a personne pour surveiller ! Il y a toujours des gens qui attendent qu'une place se libère pour avoir accès aux documents...

Nos élus, qui ont une responsabilité financière importante, réussiront-ils à consulter les utilisateurs quotidiens, à tenir compte de leur avis, et à construire un projet qui "tienne la route" pour les dizaines d'années à venir ?

Il n'est pas interdit de faire entendre sa voix, et d'espérer le meilleur résultat pour le bien de la communauté !...

Bruno VEILLON